

CONDITIONS GENERALES DE VENTES (CGV)

Champ d'application : Les conditions générales de ventes (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les commandes de prestations conclues entre Le Client (ci-après « Le Client ») et Alexandre Lievaux (ci-après «Le Photographe») représentant CIELA PHOTOGRAPHIE (ci-après « La Société »), photographe artisan inscrit à la *Chambre de Métiers* de Belfort, Siret 492 614 581, Code Ape 7420Z, BELFORT.

Article 1 : Objet

Les CGV ci-après définies s'appliquent à toutes les commandes et à toutes les ventes de Prestations.

Article 2 : Tarifs

Les prix de vente sont ceux applicables au moment de la commande. Les prix s'entendent sans TVA car non applicable, article 293B du code général des impôts. En cas de modification par le législateur du code général des impôts sur l'application de la TVA entre la date de signature du devis et celle du paiement du solde de la commande, la rectification sera opérée au moment de la facturation finale. Les devis établis par le Photographe sont valables pour la durée qu'ils précisent ; après cette date, le Photographe se réserve le droit de modifier les montants s'il le souhaite.

Article 3 : Devis et Commande

Toute prestation donne lieu à l'établissement d'un devis gratuit de la part de CIELA PHOTOGRAPHIE. Le devis retourné ou remis signé par le client et sur lequel figure la mention «Bon pour accord» a valeur de bon de commande. Les devis sont valables 30 jours pour les particuliers à compter de leur édition et 2 mois pour les professionnels. Toute commande passée par le Client est ferme et définitive et entraîne son adhésion aux CGV. Aucune modification de commande ne pourra intervenir si ce n'est de commun accord et après modification du devis par le Photographe en fonction des prestations complémentaires éventuellement souhaitées par le Client. Le devis initial signé par le Client continuera à lier les parties aussi longtemps qu'un éventuel devis rectificatif n'aura pas été signé par lui. Si lors d'une commande précédente, le Client n'a pas satisfait à ses obligations (défaut ou retard de paiement), un refus de service pourra lui être opposé sauf s'il règle comptant. Aucune ristourne pour paiement comptant ne lui sera accordée.

Article 4 : Paiement

Toute commande de prestation fera l'objet du versement d'un acompte de 30% du montant total. Un devis sur lequel le Client apposera son « Bon pour Accord » suivi de sa signature et joindra le règlement de l'acompte de 30% du montant total. En cas d'annulation du devis, cet acompte sera encaissé. Le solde restant sera à régler le jour de la prestation lors de la prise de vue. Tout retard de paiement donnera lieu au paiement d'intérêts au taux minimal prévu par l'article L 441-6 du Code de commerce (intérêt légal multiplié par trois), exigibles de plein droit et sans rappel, calculés sur les montants hors taxes. Néanmoins et à titre exceptionnel, pour les commandes ne consistant qu'en prises de vues (sans autre prestation associée), le client pourra résilier son contrat dans les 8 jours en cas de versement en arrihres et, dans ce cas, il ne sera du à CIELA PHOTOGRAPHIE qu'une somme correspondant à l'arrire déjà versé. Les séances photos commandées, qui ne font pas l'objet d'un événement à une date précise, sont valables un an. Passé ce délai, le client ne peut prétendre à ces séances et l'acompte versé sera conservé par CIELA PHOTOGRAPHIE.

Article 4b : Modes de règlement acceptés

- Par chèque à l'ordre de « **Ciela photographie** »
- En espèces lors d'une remise en main propre dans la limite de 1000 euros.
- Par virement (informations bancaires présentes sur facture)

Article 5 : Frais de déplacement

Dans un rayon de 25 km autour du lieu d'habitation du Photographe, les frais sont fixés à 25 euros. Au delà, les frais de déplacements (0,59€/km) et de logement du Photographe seront à la charge du Client. Pour les déplacements plus importants nécessitant une restauration et des frais de couchage, une majoration sera appliquée.

Article 6 : Livraison/Expédition

Les délais prévus lors de la commande sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Un retard n'autorise pas le Client à annuler la vente ou à refuser les marchandises. Aucune réclamation ne sera recevable passée un délai de 14 jours à compter de la date de livraison. En cas de livraison par un transporteur, le Client doit impérativement exprimer ses réserves précises sur la feuille de livraison. Le Photographe ne pourra être tenu responsable des délais postaux. Pour les fichiers envoyés pour correction ou validation sont au format .jpg en basse résolution. Les fichiers numériques finaux en haute définition exploitables par l'acheteur (droits de reproduction illimités) sont livrés uniquement après acceptation de l'étude par le client et règlement de la totalité de la commande.

Article 7 : Autorisations – Droit à l'image

Le Client s'engage à faciliter le travail du Photographe lors de l'exécution des prestations. Il veillera notamment à ce que le Photographe ne soit pas gêné par des tierces personnes lors des prises de vues. Le Client s'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des Prestations par le Photographe, et notamment les autorisations ou accords pour les prises de vues dans des certains monuments (église, temple, etc...). Le Photographe ne pourra être tenu responsable en cas de non exécution des Prestations. Le Client garantira le Photographe des conséquences de toute plainte ou condamnation intervenue à l'encontre du Photographe au titre des prises de vue pour lesquelles le Client aurait omis de solliciter les autorisations nécessaires.

Article 8 : Droits des tiers représentés et des biens représentés

La reproduction d'une ou plusieurs photos ne dispense pas le Client de vérifier que soient respectés les droits des biens et des personnes photographiés (droit à l'image). L'utilisation des documents du Photographe n'engage que la seule responsabilité du Client, ou d'un quelconque utilisateur, lesquels s'assurent du respect des droits de propriété intellectuelle tant que des personnes et des biens photographiés. Il appartient à l'utilisateur des photographies d'obtenir ces autorisations si nécessaire.

Article 9: Utilisation des photographies par l'auteur

Sauf mention contraire écrite notifiée par courrier avec accusé de réception ou dans une clause de confidentialité rajoutée au contrat et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit du nom, le client autorise le photographe, dans le cadre de sa communication, de sa publicité et de sa participation à des concours photos à utiliser, fixer et reproduire son image sur tous supports connus ou inconnus à ce jour et à représenter son image par tous procédés de représentation sans limite géographique ni de durée. En conséquence de quoi, il ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Le bénéficiaire s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à sa réputation, ni d'utiliser les photographies, dans tous supports à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Article 10 : Propriété Intellectuelle

Les photographies réalisées sont et restent la propriété intellectuelle du Photographe selon les règles des articles L 121-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Les droits sur les photographies transmises sur support matériel ou informatique sont strictement limités à un usage dans le cadre personnel. Toute utilisation des clichés du Photographe au-delà de cet usage et sans son autorisation écrite sont constitutives de contrefaçon au sens de l'article L 335-2 du même Code, et sont punissables, en vertu de cet article, de peines pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300.000 € d'amende. En cas d'accord du Photographe, elle donne lieu à la régularisation d'une convention qui comporte le paiement des droits d'exploitation (droit de reproduction et/ou de représentation). Aucune photo ne peut être modifiée de quelque manière que ce soit sans accord préalable de l'auteur. Le Client s'engage ainsi à respecter l'intégrité des œuvres du photographe, et notamment à en rendre fidèlement les couleurs, sans les tronquer ou les déformer, sauf son accord préalable. La communication des supports (négatifs, diapositives, originaux et photographies stockées sur un support informatique) n'entraîne ni ne présume la cession des droits d'exploitation (droit reproduction et/ou de représentation). Le Client sera tenu responsable de toute violation de ces interdictions.

Article 11 : Limitation des dommages en cas de mauvaise exécution du contrat

En cas de perte ou de détérioration des photos, ne permettant plus la réalisation complète des Prestations initialement convenues, L'indemnisation ne pourra être qu'au maximum égale au prix de la Prestation initiale.

Article 12 : Force Majeure/conditions météorologiques dégradées

En cas de force majeure ou de conditions climatiques dégradées comme par exemple, orages, tempêtes, pluies importantes,... Le Photographe ne pourra être tenu responsable de la non-exécution ou de l'exécution partielle des Prestations initialement prévues à la commande lorsque ces prises de vues doivent être réalisées en extérieur. Lorsque l'objet de la commande le permet, la séance sera reportée à une date ultérieure pour les prises de vue subissant l'influence des conditions météorologiques.

Article 13 : Ressemblance et Protection des logos

Les logos, créés et livrés par CIELA PHOTOGRAPHIE sont des créations originales et uniques. Cependant, étant donné la multitude de marques et de symboles existants dans le monde, le hasard peut faire qu'un des logos créés par CIELA PHOTOGRAPHIE comporte une certaine ressemblance avec un logo existant. CIELA PHOTOGRAPHIE ne pourrait en aucun cas être tenu responsable d'une telle similitude. Les procédures de recherche d'antériorité ou de protection juridique concernant les noms, marques ou logos sont du ressort du client. Lorsque pour un même travail le client requiert des projets d'autres agences tous les participants doivent en être obligatoirement informés.

Article 14 : Copyright et mentions commerciales

Sauf dispositions contraires écrites, ou mentions particulières inscrites sur le devis et/ou la facture, un crédit photo et/ou un crédit graphisme est apposé sur les créations et les photographies. La signature (ou le crédit) ne peut être ni déplacée ni supprimée sans l'accord écrit de CIELA PHOTOGRAPHIE. Les photographies restant la propriété de CIELA PHOTOGRAPHIE, le client est dans l'obligation de faire apparaître le crédit pour son utilisation et sa diffusion.

Article 15 : Droit et Publicité

Sauf mention contraire explicite du client notifiée soit par courrier avec accusé de réception soit dans une clause de confidentialité signée au préalable par le client, CIELA PHOTOGRAPHIE se réserve le droit de publier ses réalisations sur ses documents de communication externe et de publicité (site Internet, portfolio, flyer, plaquette, etc.) et lors de ses démarchages de prospection commerciale.

Article 16 : Loi applicable et CGV

CIELA PHOTOGRAPHIE peut modifier, ajouter ou retrancher des dispositions à ces conditions générales de vente sans préavis et sans avoir à en aviser ses clients ou des tiers préalablement. Toutes les Prestations réalisées par CIELA PHOTOGRAPHIE sont soumises à la loi française. Pour toutes les contestations relatives à l'application des présentes CGV ou Prestations réalisées par Le Photographe, seul sera compétent le tribunal de commerce de Belfort.

Dernière mise à jour le lundi 6 février 2017.